



Communiqué de presse  
Press release

**L'INVITATION DECRITE PAR LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS FAITE AUX PORTEURS DE TITRES SITUÉS OU AYANT UNE ADRESSE AUX ÉTATS-UNIS. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'A QU'UNE VALEUR D'INFORMATION ET NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE POUR ACHETER OU LA SOLLICITATION D'UNE OFFRE DE VENDRE QUELQUES TITRES QUE CE SOIT.**



**Valeo propose de racheter des obligations émises dans le cadre de son programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN)**

Paris, France – le 4 mai 2011 – Valeo a annoncé aujourd'hui une invitation destinée aux porteurs d'obligations en circulation émises en tant que série n°1 dans le cadre de son programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) pour un montant nominal total de 600.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,75% et venant à échéance le 24 juin 2013 (ISIN FR0010206334), à lui formuler des offres de vente de ces obligations.

Dans le cadre de cette opération, Valeo propose de racheter les obligations visées à hauteur d'un montant maximum qu'elle déterminera à sa seule discrétion.

Valeo procèdera à une nouvelle émission obligataire en euros d'une maturité longue dans le cadre de son programme EMTN, pour un montant total d'environ 500.000.000 d'euros.

Ces opérations permettront à Valeo d'allonger et de lisser la maturité moyenne de sa dette.

## IMPORTANT

*L'Invitation n'est pas et ne sera pas réalisée, directement ou indirectement, par l'utilisation de courriers ou l'utilisation de tout moyen ou instrument (y compris, sans que cette liste ne soit limitative, fac-simile, télex, téléphone, courriel, ou toute autre forme de transmission électronique) du commerce intérieur ou extérieur des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute infrastructure d'un marché financier national des Etats-Unis, ou à des bénéficiaires effectifs d'Obligations Existantes situés sur le territoire des Etats-Unis tels que définis par la Regulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou à des U.S. Persons telles que définies par la Regulation S du Securities Act (chacune une « U.S. Person ») et les Obligations Existantes ne seront apportées à l'Invitation par aucun de ces moyens, de ces techniques ou infrastructures depuis ou à l'intérieur des Etats-Unis ou par des personnes situées ou résidant aux Etats-Unis ou par des U.S. Persons. En conséquence, les copies du Document d'Invitation (Invitation for Offers) et de tout autre document relatif à l'Invitation ne sont pas, et ne doivent pas être, directement ou indirectement, envoyées par courrier ou transmises par tout autre moyen, distribuées ou diffusées sur et à destination du territoire des États-Unis ou à des personnes établies ou résidant aux Etats-Unis ou à des U.S. Persons. Toute tentative d'apporter des Obligations Existantes à l'Invitation résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera invalide et les apports qui auront été faits par des personnes situées aux Etats-Unis ou par l'intermédiaire d'un quelconque agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non discrétionnaire pour un mandant donnant des instructions depuis les États-Unis ou toute U.S. Person seront refusées.*

*Ni la communication du Document d'Invitation ni aucun autre document relatif à l'Invitation n'ont été réalisés, et le Document d'Invitation n'a pas été approuvé par une personne autorisée au sens de la Section 21 du UK Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, le Document d'Invitation ne peut être distribué ni ne peut être communiqué au public au Royaume Uni. En tant que communiqué financier (« financial promotion »), cette communication relative au Document d'Invitation est uniquement réservée et destinée : (a) aux personnes qui ne sont pas résidentes du Royaume-Uni ou ; (b) ces personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissement (au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « FPO »)) ou (c) ces personnes qui sont visées à l'Article 43 du FPO, ou (d) les « high net worth companies » et autres personnes à qui ces informations peuvent être légalement communiquées, telles que visées à l'Article 49(2)(a) à (d) du FPO, ou (e) toute personne à qui une proposition d'investissement peut être légalement communiquée conformément au FPO (toutes ces personnes sont collectivement désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Le Document d'Invitation est réservé aux Personnes Concernées et les opérations envisagées par le présent communiqué seront uniquement réservées, ou ne pourront être effectuées uniquement par les Personnes Concernées, et toute personne autre qu'une Personne Concernée ne saurait agir ou se fonder sur le présent communiqué.*

*Le Document d'Invitation ainsi que les autres documents relatifs à l'Invitation n'ont pas été communiqués, ne seront pas communiqués au public en France et n'ont pas vocation à l'être ; l'Invitation ainsi que les communications qui y sont relatives n'ont pas et ne seront pas rendues publiques en France. Seuls seront autorisés à offrir des Obligations Existantes dans le cadre de l'Invitation les investisseurs qualifiés autres que des personnes physiques agissant pour leur propre compte et/ou toute autre personne morale dont le total du bilan excède 5 millions d'euros, ou dont le chiffre d'affaires annuel ou les recettes annuelles excède 5 millions d'euros, ou dont le montant des actifs gérés excède 5 millions d'euros ou dont les effectifs annuels moyens excèdent 50 personnes, tous tels que définis par les articles L. 341-2 1°, L. 411-1, L. 411-2, D. 341-1, D. 411-1, D. 411-2 and D. 411-3 du Code monétaire et financier et de toute autre réglementation applicable. Ni le Document d'Invitation ni aucun autre document se rapportant à l'Invitation n'ont été soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.*

*Ni l'Invitation ni les informations qu'elle contient ne constituent une offre ou la sollicitation d'une offre de vente ou une annonce financière à destination de toute personne (physique ou morale) résidente en République d'Italie, en vue de l'achat, de l'échange ou de l'acquisition des Obligations Existantes au sens des articles 1, paragraphe 1, lett. (v), et 101 bis et s., du décret législatif du 24 février 1998, no. 58 tel que modifié. L'Invitation et le Document d'Invitation n'ont été et ne seront pas mis à disposition, directement ou indirectement, par courrier ou par tout autre moyen public ou privé (notamment, sans que cette liste soit limitative, par téléphone ou par message électronique) utilisé pour la négociation de valeurs mobilières en Italie. Ni le Document d'Invitation ni aucun autre document se rapportant à l'Invitation n'ont été soumis à l'approbation de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) conformément aux lois et réglementations italiennes applicables. En conséquence, le Document d'Invitation ne peut être communiqué aux porteurs d'Obligations résidents ou situés en Italie.*

*Ni le Document d'Invitation, ni aucun dépliant ou autre document se rapportant à l'Invitation n'ont été soumis, notifiés ou approuvés par la Commission bancaire, financière et des assurances belge (Commissie voor het Bank-, Financie- en Assurantiewezen). L'Invitation n'est pas présentée en Belgique par voie d'offre publique telle que définie à l'Article 3 de la loi belge du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (wet op de openbare overnamebiedingen), telle que modifiée de temps à autre. Par conséquent, le Document d'Invitation ne devra pas faire et ne fait pas l'objet d'une publicité, et le Document d'Invitation ni aucun dépliant ou autre document se rapportant n'ont été ou ne seront distribués, directement ou indirectement, à toute personne située en Belgique autre qu'un « investisseur qualifié » (gekwalificeerde belegger) au sens de l'Article 10 de la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (dans sa version modifiée de temps à autre). L'Invitation est destinée uniquement aux investisseurs qualifiés, tels que définis ci-avant. En conséquence, les informations contenues dans le Document d'Invitation ou dans tout autre dépliant ou document se rapportant à l'Invitation ne peuvent être utilisées pour aucun autre but ou communiquées ou transmises à aucune autre personne en Belgique.*

*Le Document d'Invitation n'a pas été soumis à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de la Bourse de Luxembourg.*